



Section de la Fédération Suisse des Fonctionnaires de Police
Membre de l'Union Syndicale des Polices Romandes
Membre du Groupement des Associations de Police, Genève

Genève, le mercredi 13 mars 2013

Mesdames, Messieurs les Députés,

Le Syndicat de la police municipale de la Ville de Genève souhaite vous faire part de sa position sur la révision de la LAPM, plus particulièrement sur la possibilité d'octroyer un moyen de défense supplémentaire aux agents pour assurer leur sécurité.

Une partie des magistrats communaux, ainsi que le Conseiller d'Etat en charge du Département de la Sécurité, se sont opposés à doter les agents d'une arme de défense pour de multiples raisons infondées.

Les compétences appliquées à ce jour par la police municipale devraient déjà être associées au port d'une arme à feu de défense, afin de pouvoir protéger leur intégrité corporelle et celle du citoyen, ainsi que le prévoit la loi actuelle. Permettez-nous de vous rappeler que ces dernières années, deux corps avec des compétences moindres ont été armés : les assistants de sécurité 3 et la police des transports !

Le syndicat tient aussi à rétablir une vérité, à savoir que le 80 % des agents est favorable au port d'une arme à feu de défense, selon un sondage effectué par les chefs des corps des polices municipales des communes genevoises. Il est évident que le port d'une arme à feu est le seul moyen suffisamment dissuasif pour se défendre ou défendre le citoyen !

Mesdames et Messieurs, n'attendez pas un drame pour prendre des mesures adéquates et soyez en phase avec la société actuelle !

Quoi qu'il en soit, il vous appartient de porter la responsabilité de protéger ceux qui se sont engagés dans cette noble profession de policier municipal, dans le but d'assurer la sécurité de la population genevoise.

Dans tout ce débat, le syndicat y voit de grandes contradictions ainsi qu'une non volonté d'assumer sa police municipale.

- Les communes engagent des agents privés armés pour effectuer des tâches de sécurité dans leur commune ; ces agents n'ont aucune compétence autre que le flagrant délit.

- La criminalité, les délits, le port d'armes blanches sont en augmentation constante et on demande à la police municipale d'être en première ligne ! Autant demander à un boucher de découper un bœuf avec une cuillère à soupe !
- La quasi-totalité des polices suisses (cantonales et municipales) a déjà doté ses agents d'arme létale, afin de défendre, en cas de besoin, la population ainsi que leur intégrité personnelle. Genève en est l'exception !
- Les agents sont dotés de gilets pare-balles ! C'est bien, on reconnaît donc qu'ils risquent de prendre une balle ...mais... ne manquerait-il pas quelque chose ??

Vous allez voter une loi qui donne des compétences supplémentaires pour traiter des délits associés à des individus qui ne sont pas des enfants de chœur !

Protégez votre police municipale, elle est compétente et motivée pour assumer cette police de proximité, mais donnez-lui au moins les moyens de se protéger et, par là-même, de défendre la population genevoise en cas de besoin.

Le fait d'armer la police municipale ne devrait pas être un débat mais simplement une prise de conscience sur la dangerosité de ce métier. L'obtention d'une arme est liée à une instruction, à des tests ainsi qu'à une formation continue. A ce jour, en termes de formation, il est plus difficile d'obtenir un bâton tactique, arme de défense déjà détenue par la police municipale, qu'une arme à feu !

Outre la formation sur l'utilisation des moyens de défense, il y a lieu de préciser que des formations théoriques sur la proportionnalité, l'échelle des forces, l'escalade des traumatismes sont obligatoires et le resteront afin de garantir la bonne utilisation des moyens de défense.

Pour conclure, le syndicat tient à vous rassurer : nous ne sommes pas des « cow-boys », mais simplement des pères et mères de famille qui aimeraient pouvoir exercer cette profession dans des conditions de sécurité en lien avec la réalité !

Les agents et le syndicat sont tous d'accord sur le fait qu'il faut renforcer les textes légaux pour rendre un service optimal à la population, mais avec des moyens correspondant à cette attente.

Mesdames, Messieurs les Députés, il est de votre responsabilité de prendre les justes décisions pour votre police municipale. Nous comptons sur vous et espérons que vous voterez en conséquence. **Notre sécurité est entre vos mains**, n'oubliez pas que, derrière l'uniforme, il y a des hommes et des femmes qui aspirent à pouvoir rentrer chez eux « entiers », une fois leur service terminé !

Pour le Comité :

DROZ Emmanuel

Président SPMge

FRIEDEN Thierry

Vice-président SPMge